

Un nouveau partenariat entre le Tribunal Judiciaire de Carpentras et la Mission Locale du Comtat Venaissin



La [Mission Locale du Comtat Venaissin](#) et le [Tribunal Judiciaire de Carpentras](#) ont officialisé vendredi dernier dans les murs du tribunal un partenariat innovant qui permet aux jeunes du territoire du Comtat de mieux comprendre le fonctionnement de l'institution judiciaire et d'en appréhender les enjeux citoyens.

Les jeunes accompagnés par la Mission Locale auront l'opportunité de participer à des audiences



Écrit par Olivier Muselet le 22 décembre 2025

publiques du tribunal Judiciaire, de s'y préparer, de comprendre le mode de fonctionnement de la justice, de rencontrer ses acteurs, de donner corps à l'action de la justice et de matérialiser leurs propres droits et devoirs. Pour les jeunes, ce partenariat constitue un levier essentiel pour renforcer leur culture civique, casser leurs représentations et favoriser un dialogue de proximité avec l'institution judiciaire.

Une ouverture pour le Tribunal Judiciaire

Pour le tribunal Judiciaire de Carpentras, ce partenariat matérialise l'ouverture de la Justice et son engagement pédagogique au service de la prévention et la citoyenneté. Cette convention matérialise un partenariat de terrain initié dans le cadre du Parcours Citoyen Engagé, lancé fin 2024 par la Mission Locale. Elle ouvre aussi un espace pour de nouvelles pistes de coopération entre les deux partenaires, au service du lien entre jeunes et justice, sur le territoire. En présence d'Anne Deligny, Présidente du Tribunal Judiciaire de Carpentras, d'[Hélène Mourges](#), Procureure de la République, et de [Sandrine Raymond](#), Présidente de la Mission Locale du Comtat Venaissin, une signature a officialisé cette initiative.